



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 105

MOTION DE DEFENSE DE LA LIAISON FERROVIAIRE BORDEAUX-LYON PAR LE MASSIF CENTRAL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Thierry ROGER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Philippe ESTERELLAS à Renée NICOUX ; Philippe COLLIN à Laurence CHEVREUX ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Christian ARNAUD à Claude BIALOUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Didier TERNAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251211-2025_105-DE

Madame la Présidente présente le rapport suivant.

La SNCF vient d'annoncer l'ouverture d'une liaison TGV entre Bordeaux et Lyon. Mais au lieu de s'appuyer sur la ligne historique qui traverse le centre de la France, ce train passera par la région parisienne, via Massy. Il est donc proposé une transversale Bordeaux-Lyon passant par Paris !

Cette décision est incompréhensible, inacceptable et profondément injuste. Elle illustre une nouvelle fois le double discours de l'Etat.

Le Premier ministre affirme vouloir « décentraliser », « redonner du pouvoir aux territoires ». Or, dans les faits, l'État comme la SNCF recentralisent les mobilités, concentrent les investissements et organisent le contournement systématique du Massif central.

On parle de décentralisation dans les discours, mais on « décentralise » sur Paris dans les décisions.

Depuis des années, les lignes du centre de la France se dégradent faute d'entretien. Les pouvoirs publics expliquent désormais qu'un train ne peut plus y rouler, alors que ce sont ces mêmes pouvoirs publics qui ont laissé ces infrastructures dépérir. Les territoires du centre de la France n'ont pas demandé moins de trains : ils ont demandé qu'on entretienne les lignes existantes.

Les résultats de cet abandon sont connus de toutes et de tous :

- des temps de parcours interminables,
- des correspondances absurdes,
- l'obligation de prendre la voiture,
- des entreprises pénalisées,
- des habitants assignés à résidence ferroviaire.

L'égalité entre les territoires n'est plus un principe : elle devient un souvenir.

Cette nouvelle offre de ligne condamne encore davantage la réouverture d'une liaison ferroviaire directe, moderne et efficace entre Bordeaux et Lyon par le Massif central.

Une telle liaison est pourtant :

- indispensable pour l'aménagement équilibré du territoire national,
- indispensable pour relier entre elles les métropoles régionales autrement que par Paris,
- indispensable pour donner une perspective à la Creuse, l'Allier, la Corrèze, la Haute-Vienne, le Puy-de-Dôme et l'ensemble du centre de la France.

Décider depuis Paris, au mépris de la géographie, de l'histoire ferroviaire et des besoins réels des habitants, revient à condamner nos territoires à un lent déclin.

Sacrifier le Massif central, c'est sacrifier l'équilibre national. La France ne peut pas se construire autour d'un seul axe.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

En conséquence, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, demande :

- 1. La relance d'une véritable liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon en train d'équilibre du territoire** par le Massif central, en s'appuyant sur le tracé historique et en engageant enfin les rénovations nécessaires. Cette desserte pourrait être pensée sur le modèle du Nantes-Lyon qui fonctionne très bien.
- 2. Une politique d'aménagement du territoire cohérente, fondée sur l'équité entre les régions.**
- 3. Une concertation réelle avec les élus, les acteurs économiques et les habitants concernés.**

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

